Extrait du CGT ARLES

https://cgtarles.fr/spip.php?article137

Un projet de décret qui vise la baisse des futures pensions : inacceptable !

- Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 28 juillet 2011

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Le Conseil d'Administration de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) a rejeté (14 voix contre, 13 voix pour) le projet de décret mettant en oeuvre **l'allongement de la durée de cotisation de 165 à 166 trimestres (1 trimestre supplémentaire pour la génération 1955**).

La CGT a rappelé les **raisons de son opposition**.

- Cette **mesure est injuste**, elle **pénalisera les salariés ayant effectué des carrières courtes**, notamment **les femmes** ou ceux ayant été affectés par des périodes de **précarité**, de **chômage**, de **maladie**, et bien sûr les **jeunes générations** entrées plus tardivement sur le marché du travail.
- Le motif invoqué, l'augmentation de **l'espérance de vie**, est en réalité un **faux prétexte**. D'une part, ce motif a déjà servi à repousser l'âge d'ouverture du droit à la retraite de 60 à 62 ans. D'autre part, l'espérance de vie a progressé, entre 1993 et 2010, de 2 ans pour les hommes et 2,6 ans pour les femmes, alors qu'au cours de la même période la durée de cotisation est déjà passée de 150 à 162 trimestres, soit 3 ans !

Le véritable objectif, c'est la baisse du niveau des futures pensions. Les salariés, nombreux à ne pas atteindre les 166 trimestres se verront appliquer une pénalité (la décote) de 1,25 % par trimestre manquant.

Cette nouvelle attaque sur les droits à retraite fait de la réforme française une des plus dures d'Europe : recul de l'âge légal + augmentation de la durée + baisse du niveau des pensions et ceci, sur une période particulièrement courte en comparaison des pays voisins.

Dans l'immédiat, forte du vote unanime des organisations syndicales de salariés, **la CGT demande au gouvernement de renoncer à la publication de ce décret particulièrement pénalisant pour les futurs retraités**.

Montreuil, le 20 juillet 2011

Copyright © CGT ARLES